

N° 29 – NOVEMBRE 2014

INFORMATIONS STATISTIQUES

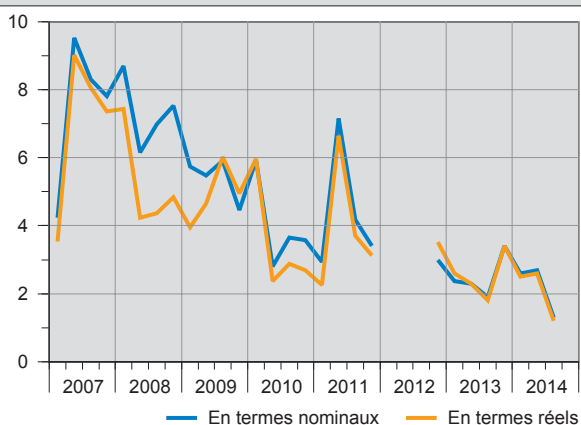
MASSE SALARIALE VERSÉE DANS LE CANTON DE GENÈVE : SITUATION AU TERME DU 3^e TRIMESTRE 2014

Au troisième trimestre 2014, la croissance de la masse salariale versée dans le canton de Genève ralentit. En variation annuelle moyenne (variation entre les quatre derniers trimestres et les quatre trimestres qui les précèdent), la progression de la masse salariale est de 1,3 % en termes nominaux (+ 1,2 % en termes réels). Cette hausse, la plus faible enregistrée depuis 10 ans, est deux fois moindre que celles des deux premiers trimestres 2014.

En glissement annuel (variation par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente), la masse salariale recule de 4,3 % en termes nominaux (- 4,4 % en termes réels). Précisons que les résultats trimestriels sont par nature plus volatils que les chiffres annuels et n'ont ainsi qu'une valeur indicative.

Variation annuelle moyenne de la masse salariale, depuis 2007 (1) (2) G - 01

En % Canton de Genève

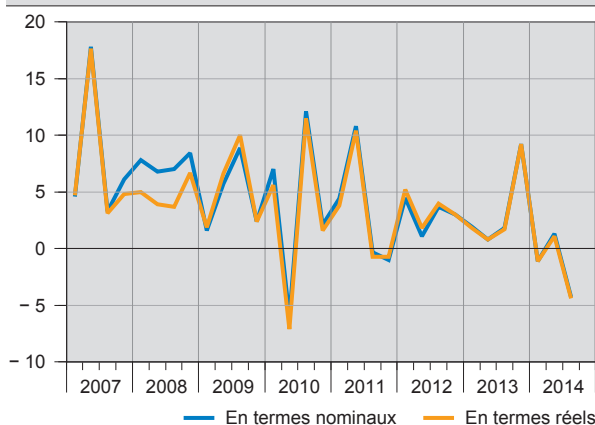


- (1) A cause d'un problème technique, les résultats des 1^{er}, 3^e et 4^e trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.
 (2) Les variations annuelles moyennes des trois premiers trimestres 2012 ne sont pas disponibles.

Source : Office cantonal de la statistique

Variation annuelle de la masse salariale, depuis 2007 (1) G - 02

En % Canton de Genève



- (1) A cause d'un problème technique, les résultats des 1^{er}, 3^e et 4^e trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.

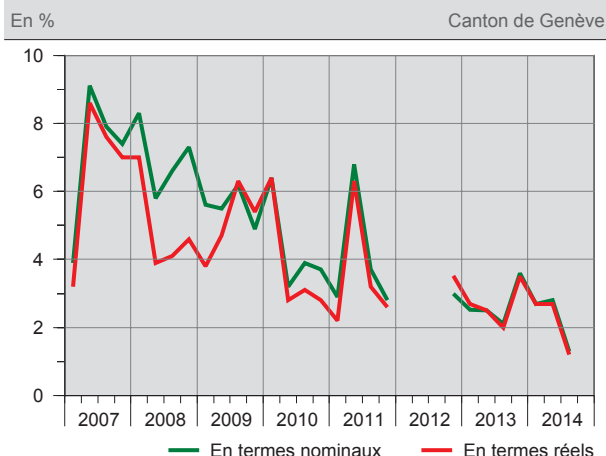
Source : Office cantonal de la statistique

La progression de la masse des indemnités de chômage versées dans le canton de Genève continue de ralentir au troisième trimestre 2014. En variation annuelle moyenne, la masse des indemnités de chômage s'accroît de 1,5 % en termes nominaux. Ce chiffre atteignait encore 5,2 % au trimestre précédent et 13,6 % il y a un an.

En glissement annuel, la masse des indemnités de chômage se replie pour le deuxième trimestre consécutif (- 2,5 %).

En incluant les indemnités de chômage dans la masse salariale, celle-ci augmente de 1,3 % en termes nominaux (+ 1,2 % en termes réels) en variation annuelle moyenne.

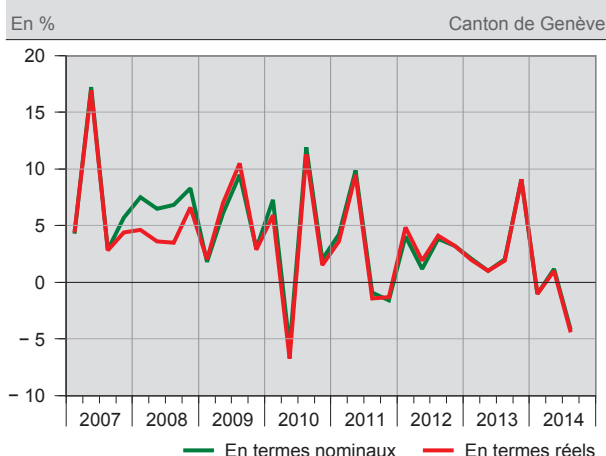
Variation annuelle moyenne de la masse salariale et des indemnités de chômage, depuis 2007 (1) (2) G - 03



(1) A cause d'un problème technique, les résultats des 1^{er}, 3^e et 4^e trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.
 (2) Les variations annuelles moyennes des trois premiers trimestres 2012 ne sont pas disponibles.

Source : Office cantonal de la statistique / Secrétariat d'Etat à l'économie

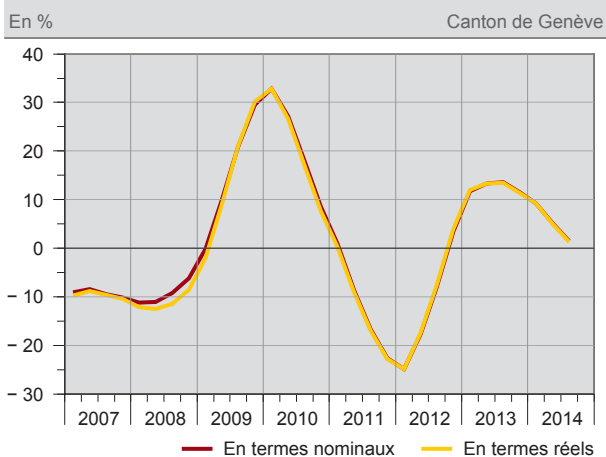
Variation annuelle de la masse salariale et des indemnités de chômage, depuis 2007 (1) G - 04



(1) A cause d'un problème technique, les résultats des 1^{er}, 3^e et 4^e trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.

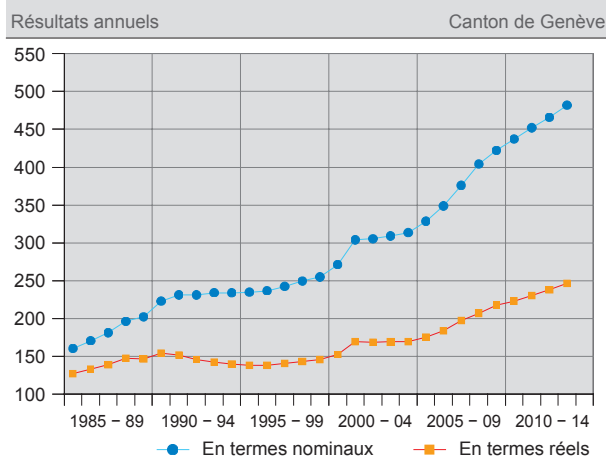
Source : Office cantonal de la statistique / Secrétariat d'Etat à l'économie

Variation annuelle moyenne de la masse des indemnités de chômage, depuis 2007 G - 05



Source : Office cantonal de la statistique / Secrétariat d'Etat à l'économie

Indice de la masse salariale (1980 = 100) depuis 1985 G - 06



Source : Office cantonal de la statistique

VARIATION ANNUELLE MOYENNE DE LA MASSE SALARIALE ET DES INDEMNITÉS DE CHÔMAGE, DEPUIS 2010

T 01

CHIFFRES TRIMESTRIELS, EN %

CANTON DE GENÈVE

	Variation entre les quatre derniers trimestres et les quatre trimestres qui les précèdent					
	En termes nominaux			En termes réels		
	Masse salariale	Indemnités de chômage	Ensemble	Masse salariale	Indemnités de chômage	Ensemble
2010						
1 ^{er} trimestre	5,9	32,8	6,4	6,0	32,8	6,4
2 ^e trimestre	2,8	27,2	3,2	2,4	26,7	2,8
3 ^e trimestre	3,7	17,8	3,9	2,9	16,9	3,1
4 ^e trimestre	3,6	8,6	3,7	2,7	7,7	2,8
2011 (1)						
1 ^{er} trimestre	2,9	1,0	2,9	2,3	0,3	2,2
2 ^e trimestre	7,1	- 8,7	6,8	6,6	- 9,0	6,3
3 ^e trimestre	4,2	- 16,6	3,7	3,7	- 17,0	3,2
4 ^e trimestre	3,4	- 22,6	2,8	3,1	- 22,8	2,6
2012 (2)						
1 ^{er} trimestre	...	- 24,9	- 24,8	...
2 ^e trimestre	...	- 17,6	- 17,4	...
3 ^e trimestre	...	- 8,0	- 7,6	...
4 ^e trimestre	3,0	3,5	3,0	3,5	4,0	3,5
2013						
1 ^{er} trimestre	2,4	11,8	2,5	2,6	12,1	2,7
2 ^e trimestre	2,3	13,4	2,5	2,3	13,4	2,5
3 ^e trimestre	1,9	13,6	2,1	1,8	13,5	2,0
4 ^e trimestre	3,4	11,5	3,6	3,4	11,4	3,5
2014						
1 ^{er} trimestre	2,6	9,3	2,7	2,5	9,3	2,7
2 ^e trimestre	2,7	5,2	2,8	2,6	5,1	2,7
3 ^e trimestre	1,3	1,5	1,3	1,2	1,4	1,2
4 ^e trimestre						

(1) En raison d'un problème technique, les résultats des 1^{er}, 3^e et 4^e trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.

(2) Les variations annuelles moyennes des trois premiers trimestres 2012 ne sont pas disponibles.

Source : Office cantonal de la statistique / Secrétariat d'Etat à l'économie

VARIATION ANNUELLE DE LA MASSE SALARIALE, DEPUIS 1990

T 02

CHIFFRES ANNUELS, EN %

CANTON DE GENÈVE

	En termes		En termes		En termes			
	nominaux	réels	nominaux	réels	nominaux	réels		
1990	10,2	5,4	2000	6,4	4,8	2010	3,6	2,7
1991	3,7	- 1,7	2001	[12,1]	[11,0]	2011 (1)	3,4	3,1
1992	- 0,1	- 3,9	2002	[0,5]	[- 0,4]	2012	3,0	3,5
1993	1,3	- 2,5	2003	1,2	0,3	2013	3,4	3,4
1994	- 0,1	- 1,4	2004	1,4	0,2	2014		
1995	0,4	- 1,5	2005	4,8	3,4			
1996	0,8	0,0	2006	6,1	5,0			
1997	2,4	1,8	2007	7,8	7,4			
1998	2,9	2,2	2008	7,5	4,8			
1999	2,2	1,4	2009	4,5	4,9			

[] Rupture de série entre 2000 et 2001 après ajustements dus à des changements de réglementation. Il en résulte que les valeurs de 2001 et 2002 ne sont pas directement comparables à celles des années précédentes.

(1) En raison d'un problème technique, les résultats des 1^{er}, 3^e et 4^e trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.

Source : Office cantonal de la statistique

	Variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente					
	En termes nominaux			En termes réels		
	Masse salariale	Indemnités de chômage	Ensemble	Masse salariale	Indemnités de chômage	Ensemble
2010						
1 ^{er} trimestre	7,0	25,0	7,3	5,6	23,4	5,9
2 ^e trimestre	- 6,0	11,9	- 5,7	- 7,1	10,6	- 6,7
3 ^e trimestre	12,1	3,5	11,9	11,5	2,9	11,3
4 ^e trimestre	2,1	- 2,5	2,0	1,6	- 2,9	1,5
2011 (1)						
1 ^{er} trimestre	4,4	- 7,8	4,2	3,8	- 8,3	3,6
2 ^e trimestre	10,8	- 27,4	9,9	10,4	- 27,7	9,5
3 ^e trimestre	- 0,3	- 28,6	- 0,9	- 0,7	- 28,9	- 1,4
4 ^e trimestre	- 1,0	- 26,6	- 1,6	- 0,7	- 26,3	- 1,3
2012						
1 ^{er} trimestre	4,5	- 16,2	4,1	5,2	- 15,6	4,8
2 ^e trimestre	1,1	7,6	1,2	1,8	8,4	1,9
3 ^e trimestre	3,7	11,4	3,8	4,0	11,8	4,1
4 ^e trimestre	3,0	16,8	3,2	3,0	16,8	3,2
2013						
1 ^{er} trimestre	1,9	11,5	2,1	1,8	11,4	2,0
2 ^e trimestre	0,8	13,9	1,0	0,8	13,9	1,0
3 ^e trimestre	1,8	12,6	2,0	1,7	12,4	1,9
4 ^e trimestre	9,2	8,0	9,1	9,2	8,0	9,1
2014						
1 ^{er} trimestre	- 1,1	3,4	- 1,0	- 1,1	3,3	- 1,0
2 ^e trimestre	1,3	- 2,2	1,2	1,1	- 2,4	1,0
3 ^e trimestre	- 4,3	- 2,5	- 4,2	- 4,4	- 2,7	- 4,4
4 ^e trimestre						

(1) En raison d'un problème technique, les résultats des 1^{er}, 3^e et 4^e trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.

Source : Office cantonal de la statistique / Secrétariat d'Etat à l'économie

REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête sur les salaires versés dans le canton de Genève est réalisée trimestriellement depuis 1980 par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). Cette enquête permet de calculer la masse salariale du canton de Genève à partir des cotisations AVS-AI-APG des salariés enregistrées par sept caisses de compensation, d'informations provenant de trois administrations fédérales présentes à Genève ainsi que d'un certain nombre de grandes entreprises du secteur privé qui ne cotisent pas aux caisses susmentionnées.

Certaines entreprises actives dans le canton de Genève, qui ne cotisent à aucune des sept caisses de compensation et qui ne sont pas interrogées directement, échappent à l'enquête. Les organisations internationales gouvernementales restent également en dehors du champ.

L'enquête ne couvre donc pas la totalité des salaires versés dans le canton. De plus, les résultats peuvent comprendre, dans une moindre mesure, les salaires versés par des établissements sis hors canton.

L'OCSTAT établit, pour chaque trimestre, une masse salariale dont les évolutions sont présentées sous forme de variations annuelles. Les variations et indices exprimés en termes réels correspondent aux valeurs nominales déflatées au moyen de l'indice genevois des prix à la consommation. Les indices sont calculés par enchaînement et « à population constante ».

Les données concernant les indemnités de chômage ont pour source le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).